## LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm DAJ2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm;

Vu l'accord des partenaires ;

## DECIDENT

Article 1: Il est créé, pour une durée de 5 ans, une Unité Mixte de Service intitulée :

« Institut de Recherche Bicêtre/Paul Brousse ».

Cette Unité est référencée pour l'Inserm : US 044 Article 2:

Article 3: L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :

> **Bâtiment Pincus** Hôpital Bicêtre

80, rue du Général Leclerc 94276 KREMLIN-BICETRE

Article 4: L'Unité est administrativement rattachée à la délégation régionale Paris 11.

Monsieur Régis BOBE est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du Article 5:

1er janvier 2020 au 31 décembre 2024.

Article 6: La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2020.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SACLAY